

Plan d'action

Obligations Légales de

Débroussaillage

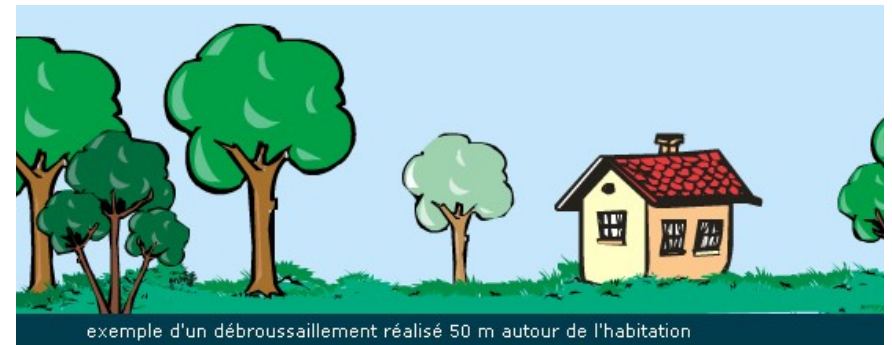
2020

CCDSA
22 octobre 2020

Objectifs du débroussaillage

Principes de base

- Pour se protéger, en zone forestière, le propriétaire doit enlever les broussailles, mais pas seulement : tondre l'herbe, élaguer les arbres, les mettre à distance, éliminer les rémanents ...



Le débroussaillage réglementaire chez les particuliers en zone soumise au code forestier

■ Objectif du débroussaillage

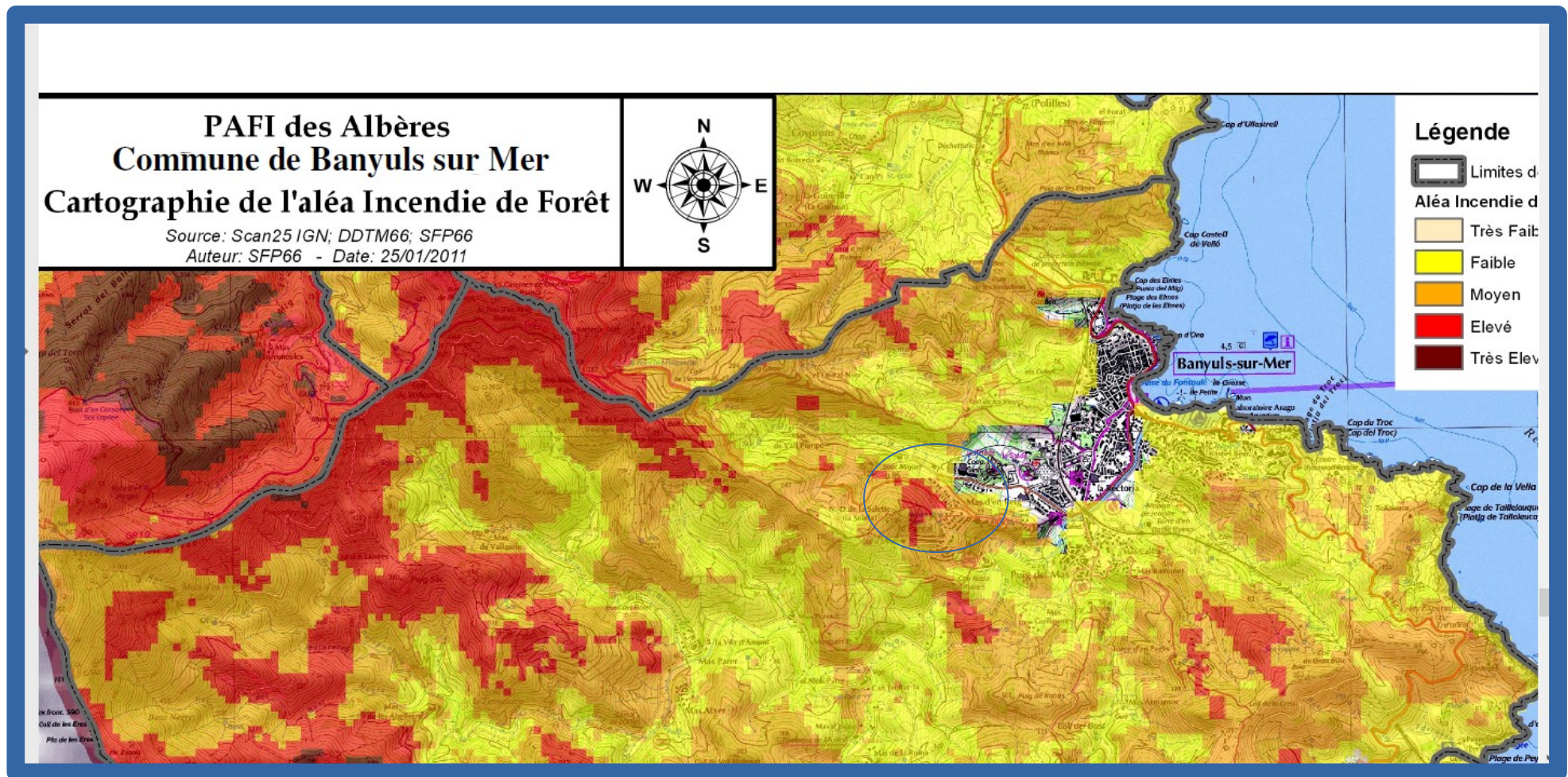
- Limiter l'intensité d'un incendie en approche des constructions
- Limiter le risque de propagation d'un feu de l'habitat vers les parcelles voisines
- Faciliter les actions des pompiers sur site

■ Le cadre réglementaire et les modalités du contrôle

- Présentation par le Préfet d'un plan d'action OLD aux élus le 21 février 2017 à Rivesaltes,
- Code forestier, Arrêté préfectoral du 15 avril 2019,
- Site prevention-incendie66.com.

Priorisation en fonction du niveau de danger (aléa et enjeux habitats)

- Cibler les habitats au contact des massifs forestiers,
- Prise en compte des niveaux d'aléas, des PPRIF,
- Retours d'expérience des incendies passés (SDIS, ONF, élus, cellule REX)



Plan d'action OLD 2020

Objectifs :

- viser une conformité totale des parcelles contrôlées avant l'été 2021
- allier pédagogie et contrôles administratifs (verbalisation),
 - **Secteurs ciblés en 2020 (parmi une cinquantaine de communes prioritaires sur 10 ans) :**
 - nouveau programme :
 - * Lotissements côte rocheuse (Collioure, Banyuls sur mer, Port-Vendres, Cerbère),
 - * Communes du bas Conflent : Rodès et Rigarda,
 - continuation du programme 2019 : Argelès sur mer, Vingrau, Llauro,
 - **Accompagner les communes vers des solutions mutualisées : Céret, Laroque des Albères, Le Boulou, Sorède**
 - **Poursuivre la communication auprès de tous les élus concernés**

Plan d'action OLD 2020

Actions menées

- Communication ouverte : lettre circulaire du préfet aux maires, communiqués de presse, interventions en formation auprès d'élus, site prevention-incendie66 (Préfecture, DDTM)
- Plan d'action : réunions de sensibilisation auprès des élus et associations de propriétaires (DDTM, ONF),
- Réunions grand public (DDTM, ONF et SDIS)
- Mise à disposition de cartes permettant à chacun de localiser la surface à débroussailler (DDTM, ONF)
- Visites pédagogiques (ONF, référents mairies)
- Contrôles administratifs (ONF, référents mairies)

Plan d'action OLD 2020

AVIS CCDSA